

CHARTRE ÉTHIQUE VAUDOISE

des marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, l'acte de construire doit se dérouler dans un climat où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure, de l'égalité de traitement pour tous, ainsi que de l'équité des décisions prises. Il est pour cela nécessaire que les règles du jeu soient claires.

L'instauration d'un climat de confiance entre les différents acteurs favorise la participation des entreprises et la réalisation de projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage.

Article 1

- L'organisateur des procédures possède des compétences reconnues.
- La pratique doit être uniforme.

Article 2

- Les appels d'offres produits sont de bonne qualité.
- La procédure respecte les principes éthiques d'une saine et efficace concurrence.

Article 3

- Les exigences de l'appel d'offres sont vérifiées.
- La sous-traitance intervient en accord avec le maître d'ouvrage.
- Les charges sociales sont payées et les conventions collectives de travail sont respectées.

Article 4

Les choix des critères et sous-critères, ainsi que leur pondération, sont en adéquation avec le marché. Deux facteurs influent: la complexité de l'ouvrage et le volume de travail qui en découle.

Article 5

Le soumissionnaire s'engage à respecter, sur le fond et la forme, les exigences de l'appel d'offres.

Article 6

Le soumissionnaire est tenu d'annoncer tous ses sous-traitants, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger.

Article 7

Le soumissionnaire s'engage à déposer une offre crédible.

Article 8

Le procès-verbal de l'ouverture des offres doit être remis le plus rapidement possible aux soumissionnaires.

Article 9

- L'offre retenue est celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.
- La décision d'adjudication est communiquée avec une argumentation justifiant la note attribuée à chaque soumissionnaire.

Lausanne, le 23 août 2016



Nuria Gorrite,
Conseillère d'Etat



Christina Zouboulakis,
Présidente de la Société suisse des Ingénieurs
et des Architectes (SIA Vaud)



Jean-Marc Demierre,
Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs



Claudine Wyssa,
Présidente de l'Union
des Communes Vaudoises (UCV)



Bernard Krieg,
Président de l'Union Patronale
des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV)



Pietro Carobbio,
Secrétaire régional UNIA Vaud



Joséphine Byrne Garelli,
Présidente de l'Association
des Communes Vaudoises (AdCV)



Philippe Longchamp,
Président de l'Inter groupe des Associations
d'Architectes Vaud (InterAssAr)



César Vuadens,
Membre du comité romand
de Développement Suisse